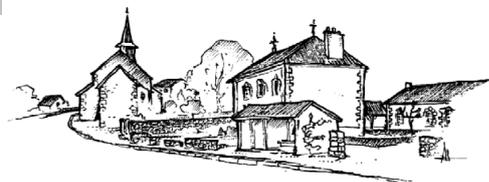


LA FEUILLE DE ST PRIEST



SOMMAIRE

- Edito
- Information sur les travaux
- Infos en vrac
- Le Défenseur des Droits, c'est quoi ?
- Attention, Vigilance !!!
- Nouvelles de la MAM
- La Parole aux Associations
- Etat civil

BULLETIN MUNICIPAL

COMITÉ DE RÉDACTION

Directrice de publication :
Josiane VIGROUX AUFORT

Animatrice :
Isabelle VERBRUGGHE

Commission communication
Carole CHABROULLET
Sandrine CLAVEYROLAS
Chantal LEPEYTRE
Amélie PATURAUD
Jean-Marc PIOFFRET

EDITO

Bonjour à toutes et à tous.

La période que nous traversons est plutôt tendue voire source d'inquiétudes pour beaucoup d'entre nous : la guerre en Ukraine et ses conséquences, l'augmentation générale des prix, les incertitudes quant au devenir des petites communes rurales et de nos écoles, les diverses réformes portées par le Gouvernement et notamment celle des retraites, la sécheresse qui commence déjà à se faire sentir....

Dans ce contexte géopolitique et économique particulier, les communes naviguent encore à vue, sans certitude quant aux subventions allouées pour les projets, sans vision quant aux dépenses concernant la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz mais également le prix des denrées alimentaires pour la cantine pour ne citer que ces exemples.

Au niveau associatif, nos associations ont du mal à mobiliser, il faut bien du courage pour s'atteler à des responsabilités. Pourtant leur implication est très importante dans notre commune donc un grand merci à toutes celles et tous ceux qui donnent de leur temps au quotidien. Leur importance n'est plus à prouver au niveau du dynamisme communal et nous continuerons à les aider au mieux de nos possibilités.

En ce qui concerne l'école, sachez que nous avons été mobilisés pour la défense des écoles du département (même si cette année notre école ne voit disparaître aucun poste). La mobilisation a payé puisque nous passons de 29 fermetures de classes à 7. Mais le combat n'est pas terminé et l'Association des Maires de Creuse va se réunir prochainement pour décider de la suite à donner à ce dossier primordial. En effet, si nous voulons attirer de nouveaux habitants, cela va de pair avec des services à offrir et l'école en fait partie.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous appliquons une tarification différenciée à la cantine. Les parents payent en fonction de leur quotient familial, soit 0.80 €, soit 1 €, soit 2.97 €. La différence nous est remboursée par l'Etat pendant 3 années. L'histoire ne dit pas encore ce qui va être décidé au bout des 3 ans... Cette tarification permet d'alléger les factures des familles les moins aisées et c'est bien le but recherché.

Nous continuons également à travailler avec les communes de Chamborand et de Lizières au niveau de l'école mais nous poursuivons également notre mutualisation pour l'achat de matériel coûteux comme un nouveau tracteur et tout un chacun s'y retrouve. Je tiens à saluer ici la bonne ambiance de travail et le respect mutuel entre nos 3 communes.

Pour compléter sur l'école, sachez que chaque municipalité participe à hauteur de 150 € par enfant issu de sa commune afin de financer la classe de mer des CE1, CE2, CM1, CM2, ce qui fait 3 000 € de participation pour nous.

Nous avons également organisé à nouveau cette année une cérémonie des vœux qui a accueilli un public nombreux. Ceci nous a permis d'accueillir les nouveaux habitants, de présenter les réalisations depuis notre élection en 2020 puisque nous n'avions pas pu organiser cette manifestation à cause de la pandémie. Cela a été l'occasion de présenter également les projets et de répondre à quelques questions avant d'échanger de façon plus informelle et conviviale autour du « pot de l'amitié ».

Nos divers projets continuent à bien nous occuper comme vous pourrez le constater à la lecture de cette nouvelle feuille. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Josiane VIGROUX AUFORT

INFORMATION SUR LES TRAVAUX

Atelier communal : les travaux sont terminés, la réception définitive avec l'architecte et les entreprises a été faite.

Une « porte ouvertes » sera organisée prochainement, nous vous tiendrons informés par voie d'affichage sur les panneaux dans l'ensemble des villages.

Maintenant que l'atelier est fermé par une clôture et un portail, tous dépôts de déchets verts ou de gravats seront considérés comme des dépôts sauvages.

Rappel : tous les matériaux, la terre végétale ou le terreau entreposé par la commune sont propriété de celle-ci et ne sont donc pas en libre-service. Toute personne non habilitée ou non accompagnée d'un représentant de la commune ne peut entrer dans l'enceinte et emporter quoique ce soit. Tout contrevenant sera considéré en infraction et signalé à la gendarmerie.



Gîte de Néravaud : les travaux ont bien débuté, cloisons, portes, électricité pour l'intérieur ainsi que les balustrades et garde corps au bord de l'étang pour l'extérieur sont quasiment terminés. Il reste encore beaucoup de choses à réaliser : la terrasse extérieure et le portail, les peintures intérieures, l'installation d'une cuisine aux normes etc...

Panneaux directionnels : La deuxième phase de changement de différents panneaux directionnels de villages, d'entrée de village, a été réalisée et nous avons déjà des remontées positives. Si vous constatez des panneaux abimés ou manquants, il serait important de le signaler à la mairie afin de programmer une troisième phase si nécessaire.

Prévisionnel des travaux pour cet été (Juillet et Août) : ils concernent principalement « l'Auberge des 4 vents ». En effet il est prévu de refaire, en accord avec la gérante, la totalité de la cuisine afin que celle-ci soit plus fonctionnelle et en totale conformité par rapport aux normes en vigueur.

Nous nous efforçons, ensemble de régler au mieux les gênes occasionnées. Durant la durée des travaux les repas seront toujours servis, dans un lieu adapté et de façon temporaire, qui sera communiqué par Sandrine à ses clients.



Yves PRADEAU et Gilles GARRÉ

INFOS EN VRAC

Nouvelles adresses

Le travail préparatoire à la mise en place du nouvel adressage a été transmis à la Poste. Les habitants concernés ont choisi les nouvelles appellations de leur route, rue, ruelle, impasse

Pour rappel, cette obligation légale va permettre aux services de secours, d'aide à domicile, aux facteurs, aux livreurs... de localiser rapidement leurs interlocuteurs grâce aux données GPS ainsi remises à jour.

Nouvelle option de location de la salle des fêtes

La location à la journée (après délibération du Conseil Municipal) est désormais possible. N'hésitez pas à vous renseigner sur ces nouvelles modalités auprès du secrétariat de la mairie.

Repas à domicile

Le Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS) teste, pour une durée d'environ 9 mois, une tournée de livraison de repas froids tous les deux jours à compter du 3 avril (en remplacement d'un repas chaud tous les jours). Cette tournée concerne 28 personnes au total dont 6 de notre commune.

Nouvelle tournée de Boulangerie

La boulangerie de Fursac propose une nouvelle tournée le mercredi et le vendredi pour les villages de "Lavaud" et de "Mortorat".

Déclaration patrimoine immobilier

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.** Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet : « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

LE DÉFENSEUR DES DROITS C'EST QUOI ?

En cas de litiges avec les Services Publics : CARSAT/POLE EMPLOI/CAF/CPAM-MSA/ Trésor Public etc... ou une collectivité Mairies/Conseils Départementaux/Conseils Régionaux/ Intercommunalités), vous pouvez faire appel au défenseur des Droits. C'est une Autorité Administrative Indépendante créée par la Loi Organique de 2011. Il défend vos droits, il lutte contre toutes formes de discriminations (Origine-Handicap-Sexe-Orientation Sexuelle etc..). Il défend les droits de l'enfant.

Les jours de permanence de la déléguée du DEFENSEUR DES DROITS (Mme Christiane RAFFY) sont les jeudis de 10h à 17h au CICAS à La Souterraine.

Les personnes sont reçues sur RDV. Tél : 06 11 48 93 04

Mail : christiane.raffy@defenseurdesdroits.fr





DÉMARCHAGE À DOMICILE, DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE : ATTENTION VIGILANCE !!!

Le démarchage à domicile est autorisé mais encadré par une réglementation précise. Vous le savez les consommateurs âgés et isolés sont particulièrement concernés. En cas de doute, voilà quelques conseils :

- ne jamais laisser entrer un inconnu
- demander au vendeur sa carte professionnelle
- signaler toute personne suspecte ou au comportement insistant au 17

De même, si vous êtes démarché par téléphone :

En ce moment il y a beaucoup de démarchage téléphonique pour la vente de panneaux photovoltaïques.

Par exemple: vous recevez un coup de fil, environ une heure ou deux plus tard vous recevez un autre appel de personnes se présentant comme étant de la Gendarmerie et vous demandant si vous n'avez pas été démarché pour des panneaux photovoltaïques ; ils vous précisent que vous avez été démarché par des personnes peu scrupuleuses et signalées à la gendarmerie et de fil en aiguille vous demandent vos coordonnées bancaires.

IL NE FAUT JAMAIS DONNER SES COORDONNEES BANCAIRES
OU MOTS DE PASSE PAR TELEPHONE A QUI QUE CE SOIT.
ALLEZ DIRECTEMENT A VOTRE BANQUE OU A LA GENDARMERIE.

NOUVELLES DE LA M.A.M...

Le projet d'implantation d'une Maison d'Assistant-e-s Maternel-le-s (M.A.M.) dans l'éco-quartier de la pêcherie poursuit son chemin. Pour rappel, le cabinet d'architecte Baudoin d'Aubusson avait été retenu comme maître d'œuvre pour sa réalisation. Après une approbation des plans proposés par l'architecte en janvier 2023, nous avons reçu l'estimation du coût de l'ensemble des lots de construction. A ce stade, le projet entre dans le budget d'investissement maximum de 350.000 € H.T. que la commune s'était fixé, honoraires du cabinet d'architecte et frais annexes compris. La possibilité d'intégrer le photovoltaïque comme source d'alimentation en électricité est même prévue dans cette enveloppe financière.

A terme, cette structure d'une surface de 182 m² répondra aux exigences d'un établissement recevant du public pour la petite enfance. Il pourra satisfaire aux besoins d'une équipe de trois assistant-e-s maternel-le-s maximum montant un projet professionnel commun. Actuellement deux groupes ont porté un intérêt pour cette structure communale. Ils sont accompagnés par les partenaires de la PMI et du réseau petite enfance dans le cadre du montage de leur projet professionnel et de leur formation. A l'issue des travaux en mars/avril 2024, ils auront donc la possibilité d'investir la M.A.M. et d'accueillir jusqu'à douze enfants.

Ce projet de M.A.M., nécessaire à l'attractivité de notre territoire pour attirer de nouveaux résidents, est financé en partie par l'État, la C.A.F. et la commune. La répartition financière n'est à ce jour pas totalement finalisée car nous ne connaissons pas encore les taux de subvention que nous recevrons. Des précisions seront apportées lors de la prochaine Feuille.

Jean-Marc PIOFFRET

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

GYM DES BARACATS

Suite à la création de l'association « Gym des Baracats », les démarches auprès de la banque sont maintenant achevées et le compte bancaire est activé.

Le bilan de la saison 2021/2022 présente un solde négatif de 532,58 €, d'où un résultat global positif de 1 445,12 € (tous comptes confondus).

L'association souhaite diversifier ses activités et vous propose des randonnées pédestres, tout public, **le dimanche 14 mai 2023**. Trois circuits seront proposés : 3,5 kms, 9 kms et 13,5 kms ; après l'effort, le réconfort, en partageant le verre de l'amitié.

Venez nombreux et parlez-en autour de vous

Vous pouvez contacter la présidente pour tous renseignements complémentaires au 06.38.01.58.86

Quelques membres reconnaissent les circuits :



Comme tous les ans, une séance particulière de gym aura lieu prochainement à « l'auberge des 4 vents » pour les adhérentes.

Arlette LEMAITRE

